Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/discourstendentd00boss

DISCOVRS TENDANT A deſabuſer ceux qui ont creu, que l'Auteur d'un Traité qui a pour Titre, ENTRETIENS SUR LES VIES ET SUR LES OUVRAGES DES PLUS EXCELLENS PEINTRES ANCIENS ET MODERNES ; *avoit pretendu m'attaquer dans ſa Preface.*

DEPUIS avoir mis par ordre ce qui precede, m'ayant eſté dit par pluſieurs perſonnes qu'un bruit couroit que *Monſieur Felibien* Auteur d'un Traité, qui a pour Titre ENTRETIENS *ſur les Vies & ſur les Ouvrages des plus Excellens Peintres Anciens & Modernes*; m'avoit bien attaqué & poucé à bout dans ſa *Preface*: je l'ay leuë, & parcouru le corps dudit Traité, & je n'y ay rien remarqué de tout cela.

Auſſi ne pouvois-je croire, qu'aprés luy avoir ſi cordialement & ſi gratuitement enſeigné il y a quelques années, des veritez contenuës aux preciſes Regles de Deſſiner & Peindre, tant à veuë d'œil que par les geometrales, & univerſelles perſpectives; & meſme l'ayant averty de ne s'en point ſervir à critiquier les Ouvrages des grands Peintres, ſur ſes *il ne ſçait quoy d'Optique* (qu'il dit) ny ſur *des petites omiſſions & negligences qui ne vont pas rechercher le point de veuë.*

Je ne pouvois croire, dis-je, qu'il m'en vouluſt à preſent remercier par des fauſſetez; & pour preuve qu'il n'a pû ny deub en uſer ainſi; il n'y a qu'à voir en tous mes Traitez ſur cette matiere ſi j'y ay mis aucune choſe de telle nature, ny meſme approchante.

J'avouë bien que voulant paſſer parmy les Sçavans pour eſtre fort aux preciſes Regles univerſelles de cét Art de Pourtraiture & Peinture, qu'il ne devoit pas avancer des choſes qui ne ſont point conteſtées, ny moins encore oppoſées auſdites Regles; (& peut eſtre meſme contre ſes ſentimens) ſans

aucun ſujet apparant, que de vouloir palier & couvrir les groſſieres erreurs que quelque Peintre de ſa connoiſſance commet en ces Ouvrages, & qui pis eſt, pour tacitement les autoriſer.

Il me permettra auſſi de luy dire, qu'il n'oblige pas beaucoup les Peintres & autres qui commettent des fautes ſi groſſieres contre ces Regles de Perſpective, d'avancer qu'elles ſont ſi faciles à apprendre, qu'il n'y a guére d'eſprits pour peu intelligens qu'ils ſoient, qui ne puiſſent s'y rendre Sçavants en tres-peu de temps ; & de plus, d'avoir fort bien dit aux Pages 49. & 50. du corps de ſon Livre ; *que les Mathematiques ſont neceſſaires à un Peintre, principalement la connoiſſance de la Geometrie & la Perſpective, qui doivent ſervir de Regle* A TOUT SON OUVRAGE.

Je ne puis auſſi comprendre que luy peut ſervir, d'avoir mis en la Preface de ſon Livre, Page 7. *qu'il ſçait bien qu'un* EXCELLENT *Peintre n'eſt pas* LOÜABLE, *ſi dans ces ouvrages il y laiſſe des fautes ſi* GROSSIERES, *que tout le monde les apperçoive* D'ABORD.

Mais je m'étonne qu'il ne ſe ſouvienne plus, que quand je l'eus inſtruit de ces Regles, qu'il me dit, avoir reconneu en ſuitte une infinité de groſſieres erreurs aux ouvrages de tres-renommez Peintres, leſquelles il n'avoit pas remarquées auparavant.

Et pour une manifeſte preuve de cela, il ſe peut ſouvenir, qu'alors qu'il me voulut mettre en part avec luy, pour à communs frais graver les Planches, & faire l'impreſſion pour un pareil Manuſcrit que celuy que Monſieur Freart Sieur de Chambray a attribué à L. de Vincj Peintre Italien tres-eſtimé, dans lequel luy ayant montré nombre d'erreurs tres-groſſieres qu'il n'avoit pas veuës, quoy qu'il le l'euſt coppié & traduit, il changea d'avis & de volonté, & meſme me dit avoir donné audit Sieur de Chambray qui travailloit au ſien, le privilege que par avance il en avoit obtenu.

Cét Auteur ſçait auſſi, qu'il n'avoit pas non plus connu *d'abord* l'erreur groſſiere de ſa *pretenduë pratique pour la reflection des objets dans l'eau* qu'il diſoit à tort, *tenir de l'Illuſtre Monſieur le Pouſſin*, & dont, *il vouloit perſuader ſon bon amy pour lors Monſieur Bourdon*, qu'aprés que je luy en fis voir l'abſurdité en preſence dudit Sieur & deux de ces amis ;

qui eſt comme je croy ce qui l'obligea de me venir voir & *prier de l'inſtruire aux choſes dites cy-devant.*

Et veritablement je puis dire à ſa loüange, qu'il ne diſcontinua point de me venir voir aſſez de temps tous les matins, en prenant ſouvent en châque matin, plus de deux heures de Leçon; mais comme ſur la fin il requiſt de moy des particularitez ſur l'Architecture, dont aucun Auteur n'avoit écrit; & que je deſirois auparavant les mettre au jour; je m'en excuſé, ce qui ſans doute fit qu'il s'étrangea de moy pour quelques jours, où revenant encore à la charge ſans rien obtenir, je le perdis tout à fait.

Ce qui ne m'empeſchera pas de l'avertir de prendre garde qu'en voulant de la ſorte qu'il s'y prend, palier les erreurs de ſon amy d'apreſent, & meſme les authoriſer; qu'il ne ſe faſſe prejudice & à la verité; & de l'aſſurer que Dieu aydant, je ne ſeray jamais du nombre de ces Cenſeurs de Tableaux de grands Peintres, ny meſme de petits; pour *un je ne ſçay quoy d'Optique*; puis que j'ay avertion en ces choſes de démonſtration de dire ainſi que luy; *dés je ne ſçay quoy, ce je ne ſçay quoy*, & *un je ne ſçay quoy.*

Mais je luy diray bien franchement, que j'aurois peine de me taire ſi quelqu'un de mes Eſcoliers ou Eſtudians mettoit au jour des choſes fauſſes au lieu de vrayes que je luy aurois enſeignées, & ce pour deux cauſes, l'une publique & l'autre particuliere qui eſt mon honneur, puis que charitablement je voudrois l'en avertir.

Car pour tous ces recits de morceaux d'hiſtoires, de vies de Peintres anciens & modernes, & de leurs ouvrages & telles autres deſcriptions, je declare que ces choſes ne ſont point de mon fait, ſinon pour par divertiſſement les lire, comme étans tirez ainſi qu'il dit de pluſieurs Auteurs anciens dont *Pline* en eſt un; & pour les modernes *Vazari*, *Borghini*, *Ridolfi*, le *Cavalier Baglion*, & quelques autres.

J'oubliois une mépriſe conſiderable que ſans doute cét Auteur n'a faite que par inadvertance; lors qu'il a dit en ſadite Preface, page troiſiéme, qu'eſtant A ROME, *Monſieur le Pouſſin luy avoit apris à connoiſtre ce qu'il y a de plus beau dans les ouvrages des Excellens Maiſtres*, ET MESME CE QU'ILS ONT OBSERVE' POUR LES RENDRE PLUS PARFAITS: puis qu'un ſi ſublime ſçavoir ne peut convenir à ce qui a eſté dit cy-

devant, ny a ce qu'il a avancé en plusieurs endroits de son Traité; à moins qu'il n'eust oublié ces excellentes instructions.

Car à mon égard si cela estoit aussi approchant du vray que je l'en croy éloigné j'aurois juste sujet de me plaindre de luy.

Mais il y a aparence qu'il peut n'en avoir oublié que le détail, puis qu'il témoigne estre avec moy du sentiment des sçavans Artistes & connoissans aux bons Tableaux, que feu Monsieur le Poussin a esté (pour en faire,) le Raphaël de nostre temps; témoin ce que j'en ay écrit & publié en deux de mes Traitez, dont l'un a paru en 1649. & l'autre en 1666.

Et comme sans doute il fera l'explication de quelques-uns des Excellens dudit Poussin, & qu'il n'en oubliera rien de l'essentiel; l'on verra par elle que les Regles qu'il aura bien observées, se trouveront conformes à celles que j'ay mise en lumiere, & à ce qu'il m'en a écrit de Rome en deux de ces Lettres, outre ses sentimens sur le Traité atribué à L. de Vinci.

Enfin je diray icy, que feu l'Illustre Calot a esté en son Travail non la merveille de son siecle, mais de tous les autres, dont nous avons memoire; & que d'avoir dit qu'il y ait eu des Auteurs depuis luy, qui ayent donné aux Ordres de Colonnes en l'Architecture les proportions des figures dudit Calot, c'est un discours fait sans raison ny jugement.

Et pour les beaux & surprenans Pourtraits de Cire de Monsieur Benoist, je dis encore que si ceux qui ont pretendu les mépriser en avoient veus comme moy à qui il a donné l'air de vie par une gayeté soûriante; ils n'auroient peut estre pas esté si prompts à declamer contre une si belle invention & à citter faux.

Je serois bien aise de pouvoir écrire d'un stile ajusté & poly, mais comme mon capital ne va qu'à traiter à fond le vray & le facile des pratiques universelles de quelques beaux Arts, & non de celle d'un Orateur, je me suis contenté de cela, & aussi proposé faire en sorte de ne passer point en mes Ecrits & Exemples, pour un grand discoureur sur peu de matiere, ou diseur de rien.

Par Bosse en Decembre 1667.

SPECIAL
ND
1130
B74
1667

85-B
9016

85-B
9021

85-B
9025